

Associations gentilléennes : Demandes de subventions 2025

La campagne de dépôt des demandes de subventions municipales 2025 est actuellement ouverte jusqu'au 30 octobre 2024.

La Ville de Gentilly accompagne les associations locales à travers le versement de subventions annuelles. Les associations gentilléennes souhaitant bénéficier d'une subvention doivent être enregistrées auprès de la mairie depuis plus d'un an. Il leur suffit de télécharger les pièces du dossier de demande de subvention ci-dessous. Elles sont également disponibles dans la [rubrique Associations.](#)

Les documents doivent être dûment remplis et signés quand cela est demandé et doivent être retournés, **avant le 30 octobre par mail à** [relations \[dot\] publiques@ville-gentilly \[dot\] fr](mailto:relations[dot]publiques@ville-gentilly[dot]fr) (**relations[dot]publiques[at]ville-gentilly[dot]fr**).

[Bilan budgétaire 2023-2025 \(.xlsx - 36.69 Ko\)](#)

[Bilan prévisionnel 2025 \(.xlsx - 37.03 Ko\)](#)

[Demande de subventions municipales 2025 \(.doc - 117 Ko\)](#)

[Fiche projet événement associatif 2024-2025 \(.doc - 52.5 Ko\)](#)

[Lettre accompagnement subventions municipales 2025 \(.pdf - 533.93 Ko\)](#)

[Récapitulatif des conditions et documents obligatoires \(.pdf - 76.47 Ko\)](#)

Le cas échéant, si un retour par mail est impossible, le dossier peut être retourné par courrier à :

Mairie de Gentilly
Pôle Vie associative
14 Place Henri-Barbusse
94257 Gentilly Cedex

Relations publiques

62 rue Charles-Frérot
94250 Gentilly
France

[01 47 40 58 04](tel:0147405804)

[01 47 40 58 70](tel:0147405870)

relations.publiques@ville-gentilly.fr

Accueil du public :
Du lundi au vendredi : 8h30-12h/13h30-17h

Publié le 18 octobre 2024